



DECLARATION DE MALTE SUR LE TOURISME CULTUREL : SON ENCOURAGEMENT ET SON ENCADREMENT (MAI 2006)

Le Congrès annuel d'Europa Nostra consacré au thème « Le tourisme culturel : son encouragement et son encadrement » s'est tenu à Malte du 16 au 20 mai 2006. A cette occasion fut adoptée la présente Déclaration de Malte qui engage Europa Nostra à promouvoir, au niveau européen, les principes énoncés ci-dessous, et notamment au près des Institutions de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe.

DEFINISSANT le tourisme culturel comme un tourisme national et international dont l'objectif est, entre autres, de découvrir et d'apprécier les monuments et sites historiques – tant le patrimoine culturel bâti (mobilier et immobilier) que les paysages culturels – dans les destinations touristiques et de faire l'expérience des lieux et des activités qui reflètent authentiquement l'histoire culturelle des communautés d'accueil.

CONSIDERANT QUE :

- Le tourisme culturel est l'un des moteurs clés de la croissance et du développement économiques européens et joue un rôle essentiel pour favoriser une compréhension plus large de la richesse et de la diversité des cultures régionales en Europe et une prise de conscience accrue du patrimoine commun européen ;
- Le patrimoine culturel européen est un élément constitutif de l'identité européenne qui doit être préservée par le maintien de critères de haut niveau dans les domaines de la formation et des meilleures pratiques professionnelles relatives à la conservation et à la gestion du patrimoine culturel, afin que les populations locales tout comme les personnes engagées professionnellement dans le tourisme culturel puissent en bénéficier et que cela puisse contribuer à leur bien-être ;
- Le tourisme culturel est l'un des principaux vecteurs d'échange culturel entre les peuples des pays européens et l'un des instruments les plus efficaces du dialogue interculturel ;
- Plusieurs documents récents adoptés tant par le Conseil de l'Europe¹ que par les Institutions de l'Union européenne² soulignent la nécessité d'un développement durable du tourisme et
- que les principes énoncés dans "Le Code international de l'éthique du tourisme" de l'Organisation mondiale du tourisme ("Le code éthique du tourisme") et les principes de la Charte internationale du tourisme culturel du Comité international des monuments et des sites (« La charte internationale du tourisme culturel de l'ICOMOS ») alimentent l'engagement d'Europa Nostra et sa réflexion sur le tourisme culturel.

¹ Recommandation (2003/1) du Comité des ministres aux Etats membres sur la promotion d'un tourisme attaché à la mise en valeur du patrimoine culturel dans les perspectives de développement durable (adoptée par le Comité des ministres le 15 janvier 2003)

² Par exemple, « Tourisme et culture: deux facteurs de croissance » avis du Comité économique et social européen (J.O. de l'UE 2006/C 110/01).

EUROPA NOSTRA DEMANDE aux Institutions de l'Union européenne, au Conseil de l'Europe, aux autorités nationales, régionales et locales ainsi qu'aux organisations du tourisme et du patrimoine engagées dans le secteur du tourisme culturel d'adhérer aux principes du Code de l'éthique du tourisme de l'Organisation mondiale du tourisme et de la Charte internationale du tourisme culturel de l'ICOMOS en prenant les mesures concrètes qui cherchent à promouvoir un développement durable et équilibré du tourisme culturel en Europe et la mise en œuvre de bonnes pratiques y afférentes.

Les délégués qui ont assisté à l'Assemblée générale de Malte lancent par la présente un appel aux Institutions de l'Union européenne, au Conseil de l'Europe, aux autorités nationales et régionales ainsi qu'aux organisations du tourisme et du patrimoine engagées dans le secteur du tourisme culturel pour qu'ils veuillent :

- adhérer aux principes d'un développement équilibré du tourisme tels qu'énoncés dans la Charte internationale du tourisme culturel de l'ICOMOS ;
- promouvoir une croissance durable de l'industrie du tourisme tout en prenant des mesures effectives afin de prévenir les dommages et les dégradations causés au patrimoine culturel, en maintenant strictement le nombre de touristes vers les destinations culturelles dans les limites d'un développement durable optimum ;
- respecter et reconnaître les nécessités de l'économie régionale ou nationale et les perspectives de revenus et d'emplois que génère le tourisme culturel sans pour autant sacrifier l'identité propre et le potentiel culturel des communautés d'accueil ;
- favoriser le développement équilibré et durable du tourisme culturel qui permettrait d'investir dans les sites du patrimoine culturel, de les revitaliser et de faire l'expérience des sites et des activités qui reflètent pleinement et avec authenticité le patrimoine culturel, le caractère et l'histoire d'une région tout en promouvant une pleine compréhension de l'ensemble du patrimoine culturel de l'Europe ;
- préserver les sites du patrimoine culturel en anticipant la construction d'équipements liés à un développement excessif dans les destinations de tourisme culturel et de mettre en œuvre des mesures pour prévenir ce développement excessif indésirable et les dommages résultants des effets du tourisme culturel ;
- protéger des effets négatifs du tourisme culturel tout site du patrimoine culturel de qualité exceptionnelle qui fait partie des destinations touristiques, en introduisant et en assurant le respect des lignes de conduites précises dans la gestion de ces sites ;
- travailler ensemble pour mettre en valeur et pour investir dans les spécificités du patrimoine culturel dans les destinations touristiques en favorisant et en améliorant ses spécificités afin de préserver la riche diversité de la culture européenne ;
- encourager les organismes commerciaux et les organisations de la société civile à créer des partenariats afin de promouvoir le patrimoine culturel au niveau des communautés locales en s'appuyant sur l'histoire et la culture de ces destinations touristiques et en offrant au visiteur une expérience particulière à la fois éducative et divertissante ;
- encourager par tous les moyens possibles les organisations activement engagées dans la conservation du patrimoine et l'industrie du tourisme à coopérer de manière plus étroite afin de sauvegarder le patrimoine culturel européen, tout comme les paysages culturels dans les destinations touristiques ;
- promouvoir l'idée de la mise en place d'un label européen du tourisme culturel durable dans le cadre d'un label de l'Europe en tant que destination touristique mondiale et sur la base des principes énoncés dans la présente Déclaration.

EUROPA NOSTRA, par conséquent, s'engage, à travers la présente Déclaration à promouvoir les principes du tourisme culturel durable tout en insistant sur l'urgence de développer et de mettre en œuvre les mesures nécessaires de contrôle visant à assurer la protection des sites du patrimoine culturel.